
COLLOQUE INTERNATIONAL
THEME : LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE ET LA REGULATION DU SYSTEME FINANCIER
DANS L'ESPACE UEMOA
Abidjan, Ivoire Golf Club, 28 mai 2009

Allocution de
Monsieur AGNAN GUY, Conseiller Technique
du Ministre de l'Economie et des Finances

- Monsieur le Maire de la Commune de Cocody ;
- Monsieur le Recteur de l'Université de l'Atlantique ;
- Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université de l'Atlantique ;
- Monsieur le Directeur du Colloque ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UEMOA ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA ;
- Mesdames et Messieurs, les enseignants de l'Université de l'Atlantique ;
- Chers amis Etudiants ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs,

Avant tout propos, je voudrais vous transmettre les salutations fraternelles de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, empêché.

Il me charge de vous présenter ses regrets et de vous exprimer tout l'intérêt qu'il attache à ce colloque international portant sur un thème d'actualité, à savoir, « **la réglementation prudentielle et la régulation du système financier dans l'espace UEMOA** ».

Monsieur le Ministre me charge, également, d'exprimer sa reconnaissance aux Hauts Responsables de l'Université de l'Atlantique, pour l'heureuse initiative de cet événement, qui rassemble d'importants experts de notre espace communautaire.

Mesdames et Messieurs,

La mise en place de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) traduit la vision des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de disposer d'« un espace unifié et ouvert, au profit d'une population solidaire ».

En d'autres termes, il s'agit de mutualiser les risques entre les huit Etats membres de l'Union, de créer des conditions favorables au développement des échanges intracommunautaires et mieux, de disposer d'une unité monétaire stable et crédible, facilitant les transactions avec l'extérieur.

A cet égard, bien que les banques et établissements financiers exercent des activités purement privées, il était indispensable de mettre en place un dispositif permanent de contrôle, pour leur permettre de jouer leur rôle de conciliation des besoins et capacités de financement de l'économie, sans mettre en péril l'équilibre social.

C'est pourquoi, à ce jour, des instruments objectifs de surveillance appelés « dispositif prudentiel » ont été mis en place, dans le cadre de la réglementation du système financier.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Dans le contexte international marqué par la crise financière, l'organisation d'un tel colloque, destiné aux décideurs de demain que sont les étudiants, intervient opportunément.

En effet, cette crise qui s'est muée en la plus profonde crise économique, depuis la dépression de 1929, trouve son origine dans des faiblesses en matière d'application des mécanismes de surveillance du système financier aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce colloque donne ainsi l'occasion aux étudiants de comprendre cet environnement à la fois simple et complexe, qu'est le système financier, afin de mieux apprécier les enjeux économiques et sociaux.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre a accepté de s'associer à cette initiative, en qualité de parrain, pour inviter ses filleuls à plus de rigueur dans l'effort et partant, à la maîtrise des questions techniques relatifs au sujet et des défis économiques conjoncturels.

Au regard de la qualité des intervenants, je vous invite optimiser ces moments d'échanges, afin d'en tirer le meilleur profit.

C'est sur cet appel que je vous clore propos et déclarer, au nom de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, ouvert, le colloque international de l'Université de l'Atlantique, sur le thème « **la**

réglementation prudentielle et la régulation du système financier dans l'espace UEMOA ».

Merci de votre aimable attention.

AGNAN GUY

Conseiller Technique